



MAIRIE D'ALÇAY – ALTZAÏKO HERRIKO ETXEA
Tél./ Fax : 05 59 28 58 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-12

Séance du 10 Avril 2015

Nombre de conseillers : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil quinze, le dix du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ALÇAY-ALÇABEHÉTY-SUNHARETTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ERREÇARRET Anicet, Maire de la commune.

Présents : ARHEX Maitena, AULESTIARTE Agnès, CAZANAVE Jean-Pierre, ERRECARRET Anicet, ETCHART Allande, ETCHEBARNE Geneviève, ETCHEBARNE Jean-Marie, GARICOIX Arnaud, JARGOYHEN François, PATALAGOITY Pierre, URRUTY Pierre.

Absents ou Excusés :

Secrétaire de séance : Allande ETCHART.

Date de convocation : 02 avril 2015

Objet : Position de la Commune par rapport au traité Transatlantique 2015-03.12.9.4.

Monsieur le Maire indique que le 14 juin 2013 la Commission Européenne a obtenu mandat de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats Unis le Transatlantique Free Trade Area (TAFTA) en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Cet accord vise à instaurer la libre circulation des capitaux, des services des marchandises et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Négocié dans le plus grand secret, il a aussi pour but de démanteler les droits de douane restants et de supprimer des « barrières non tarifaires ». De plus il faut noter qu'aujourd'hui les Etats Unis sont en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique (refus d'appliquer le protocole de Kyoto et la convention pour la biodiversité), sociale et culturelle.

Les règlements des Etats Unis sont dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'Europe. Ce marché commun libéralisé risquerait donc de tirer l'Europe vers le bas et tendrait vers un productivisme néfaste.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le positionnement du territoire de la commune d'Alçay-Alçabéhéty-Sunharette en « **zone hors TAFTA** » (Transatlantic Free Trade Area).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens et à prendre toute initiative destinée à consolider cette position.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Anicet ERREÇARRET



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2015